



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
de la Haute-Loire
Pôle Cohésion Sociale
Service Prévention des Exclusions et Insertion Sociale
Courriel : ddcspp-peis@haute-loire.gouv.fr

Veille Saisonnière Hivernale 2018-2019

LE DISPOSITIF ACCUEIL, HEBERGEMENT, INSERTION EN HAUTE-LOIRE

SOMMAIRE

1) Préambule – Contexte et but du dispositif	2
2) Modalités de mise en œuvre du dispositif	3
• <i>Déclenchement</i>	
• <i>Suivi</i>	
• <i>Alertes</i>	
3) Niveau mobilisation hivernale.....	4
4) Niveau grand froid et froid extrême.....	6
5) Mission des services	8
• <i>DDCSPP</i>	
• <i>115</i>	
• <i>Service intégré d'accueil et d'orientation / SIAO</i>	
• <i>Services de santé et médico-sociaux</i>	
Annexes	
– Guide pratique des usagers SOS SOLIDARITE	11
– COMPOSITION CELLULE DE VEILLE SOCIALE	12

Par décision des administrations centrales concernées, le plan de vigilance « hivernale » est organisé selon les mêmes principes que le plan de vigilance « canicule ».

Ce dispositif est rattaché au guide national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid. Ce guide prend en compte notamment les problématiques inhérentes à l'accès aux soins, à l'hébergement et au logement, aux intoxications par le monoxyde de carbone ou aux maladies infectieuses. Ce dispositif est coordonné et piloté par le préfet du département.

Pour ce qui concerne l'accueil, l'hébergement ou la mise à l'abri des personnes vulnérables, le dispositif est prévu à organisation quasi constante pour l'hiver 2018-2019 avec un système de mise en alerte du dispositif fondé sur les températures ressenties avec une graduation deux niveaux : le niveau de mobilisation hivernale qui comprend toute la période hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars et le niveau d'alerte grand froid et froid extrême.

En pratique, le dispositif s'articule autour d'une veille saisonnière (du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante), d'un mécanisme d'activation en cas de vague de froid s'appuyant sur la vigilance météo et d'un catalogue de mesures préventives et curatives, aux niveaux national et local. Les mesures locales sont décidées par les préfets de département en fonction des constats et réalités locales à l'appui de la procédure vigilance élaborée par Météo-France.

Enfin, le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) en charge du 115 est l'opérateur unique urgence-insertion. Il assure la veille sociale et coordonne le dispositif.

Numéro vert 115**24h/24 et 7J/7**

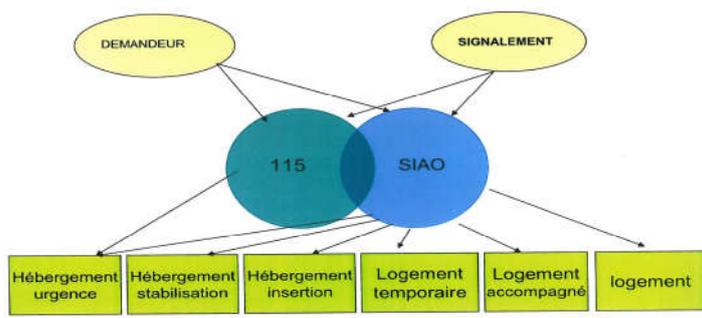
Le 115 a pour mission d'informer, d'orienter et de rechercher un hébergement pour les personnes sans domicile fixe après une évaluation adaptée.

Il s'adresse aux personnes à la recherche d'un hébergement et à tout citoyen qui repère une personne sans abri.

Les équipes mobiles et maraudes repèrent les personnes en situation critique et assurent leur prise en charge en lien avec le SIAO.

Les collectivités locales sont en charge du repérage des personnes vulnérables (registre communal des personnes vulnérables CASF L 121-6-1)

Le circuit de prise en charge



LA GESTION DU DISPOSITIF

A) Le déclenchement – Niveaux de vigilance

• Développé depuis 2002, le partenariat engagé avec Météo France permet d'ajuster au mieux le dispositif. Ainsi, à compter du 1^{er} Novembre au 31 Mars, les services de l'Etat disposent quotidiennement des prévisions météorologiques de J à J+3.

Apparaîtront sur les documents :

- la température « T » exprimée en degré Celsius,
- la force du vent prévue en km/h « FF »,
- la température ressentie.

• Les prévisions météorologiques fournies seront appréciées localement au regard du dispositif d'hébergement afin de déclencher le niveau de vigilance grand froid ou froid extrême.

Le SIDPC de la Préfecture en lien avec les services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, de l'ARS, de la DIRECCTE, sont chargés de veiller à la mise en œuvre sur le terrain de cette procédure.

Des cartes de France visualisant ces indices seront par ailleurs disponibles sur le site :

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

Le gestionnaire du 115 doit aussi consulter quotidiennement le site Internet Météo France.

B) Le suivi du dispositif

Point quotidien sur les capacités d'accueil : SIAO et DDCSPP.

La cellule de veille sociale pilotée par la DDCSPP : constituée des têtes de réseau associatif, des institutions et des collectivités territoriales impliquées, elle s'assure du bon fonctionnement du dispositif et elle se réunit mensuellement. Elle peut être convoquée en urgence sur l'initiative de l'un de ses membres pour répondre à des situations de crise.

C) Les alertes

A l'annonce de baisse des températures et de dégradation générale des conditions climatiques par Météo France, la préfecture (SIDPC) mobilise les services, forces de l'ordre et les services de secours.

La DDCSPP alerte les membres de la cellule de veille

- le SIAO Mobilise des capacités supplémentaires à Brioude, au Puy-en-Velay et en milieu rural si nécessaire.

L'ARS alerte les hôpitaux, le 15 et le SAMU.

Si METEO France place le département en alerte météorologique grand froid, le préfet prend la décision d'alerter via le SIDPC et les services concernés DDCSPP, ARS, DIRECCTE : les maires, le Président du Conseil Général et les services d'urgence : Pompiers, Police, Gendarmerie.

Le niveau de veille saisonnière « mobilisation hivernale » du dispositif est mis en œuvre dans chaque département entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. Il peut être activé en dehors de cette période en fonction des conditions climatiques locales.

Ce dispositif est présenté en CVSD *commission de veille sociale départementale* à l'ensemble des partenaires et opérateurs.

Les besoins de prise en charge hivernale sont assurés essentiellement par le **dispositif pérenne AHI accueil hébergement insertion** et notamment :

- Le SIAO 43 *service intégré d'accueil et d'orientation* (plate forme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement) et la régulation sociale départementale (numéro 115) ;
- les capacités d'hébergement et de logement temporaire dont la souplesse permet d'absorber les variations d'activité (accueil majoritaire dans des appartements et hôtellerie) :

<u>Situation hébergement AHI 43 au 24/09/2018</u>	capacité installée	présents	<i>DONT</i> enfants présents
TRAIT D'UNION CHRS insertion BRIOUDE éclaté	9	8	3
TREMPLEIN CHRS insertion MONISTROL éclaté	6	5	2
TREMPLEIN CHRS insertion YSSINGEAUX éclaté	4	3	1
TREMPLEIN CHRS insertion LE PUY EN VELAY collectif	0	0	0
TREMPLEIN CHRS insertion LE PUY EN VELAY éclaté	23	29	14
ALT TREMPLEIN MONISTROL	2	3	2
ALT TREMPLEIN YSSINGEAUX	2	2	1
ALT TREMPLEIN ARROND. LE PUY EN VELAY INSERTION	8	16	11
AME LE PUY EN VELAY ASE/TREMPLEIN	4	4	2
sous total hébergement insertion	58	70	36
TRAIT D'UNION CHRS victimes de violences BRIOUDE éclaté	7	5	3
TRAIT D'UNION CHRS stabilisation BRIOUDE CHUS collectif	9	9	0
TREMPLEIN CHRS stabilisation LE PUY EN VELAY collectif	9	9	0
ALT TRAIT D'UNION BRIOUDE	8	4	2
ALT TREMPLEIN LE PUY EN VELAY H. POURRAT	3	2	0
ALT TREMPLEIN ARROND. LE PUY EN VELAY STABILISATION	9	4	2
ALT CCAS BRIOUDE	6	2	0
LHSS TREMPLEIN LE PUY EN VELAY	9	6	0
ACT TREMPLEIN LE PUY EN VELAY	3	3	0
sous total hébergement stabilisation	63	44	7
TRAIT D'UNION CHRS urgence BRIVADOIS éclaté	18	13	4
TRAIT D'UNION CHRS urgence BRIOUDE collectif	2	0	0
TREMPLEIN CHRS ACCUEIL DE NUIT LE PUY EN VELAY collectif	9	9	0
TREMPLEIN CHRS URGENCE LE PUY EN VELAY éclaté	20	25	14

ALT TREMPLIN ARROND. LE PUY EN VELAY URGENCE	52	59	34
ALT CCAS LANGEAC	2	1	0
ALT CCAS MONISTROL SUR LOIRE	2	1	0
ALT CCAS SAINTE FLORINE	2	0	0
ALT CCAS YSSINGEAUX	2	0	0
ALT CC RIVES HAUT ALLIER	2	2	0
LA CHAISE DIEU	1	0	0
LE CHAMBON SUR LIGNON	1	0	0
LEMPDES SUR ALLAGNON	1	1	0
SAINT JULIEN CHAPTEUIL	1	0	0
SAINT MAURICE DE LIGNON	1	0	0
PRADELLES	2	0	0
NUITEES HOTELIERES (HOTEL, GITES, MOBIL HOMES...)	10	6	4
APPARTEMENTS HEBERGEMENT URGENCE	14	22	11
sous total hébergement urgence	142	139	67
total capacités pérennes hébergement installées	263	253	110

Des **mesures supplémentaires** interviennent pour couvrir les besoins hivernaux, sensibiliser et coordonner les partenaires :

- Renforcement accueil de nuit : mobilisation de 2 places d'accueil d'urgence installées du 01/11 au 31/03 (ALGECO dans l'enceinte du CH Emile Roux).

Ces capacités sont complétées par la mobilisation de nuitées d'hôtel dans les établissements dont la liste est communiquée au Préfet. Ces hôtels conventionnés doivent répondre aux conditions de sécurité. L'hôtellerie constitue un ultime recours pour héberger des personnes en urgence, particulièrement durant la période hivernale.

- Maraudes : fourniture de kit d'urgence : tapis de sol, duvet, couverture. Pendant la durée du plan, des maraudes ou équipes mobiles sont réalisées par des éducateurs des associations ALIS et TREMPLIN dans le but d'aller à la rencontre des personnes à la rue qui ne sollicitent aucune aide. Ces maraudes assurent une fonction de repérage, de prise de contact et d'écoute. Le cas échéant, une orientation est proposée vers un centre d'hébergement ou si besoin vers l'hôpital.
- Les accueils de jour ont pour objet de mettre à l'abri les personnes vulnérables, et d'offrir une écoute, un accompagnement, une boisson chaude, une laverie, une douche, une aide alimentaire (extensions horaires et accueil renforcé du 01/11 au 30/03 pour permettre un accueil de jour comme de nuit si nécessaire (en complément des prestations offertes par les accueils de jour, le secteur caritatif contribue de manière importante à l'aide alimentaire et vestimentaire sur l'ensemble du département) :

<p>au Puy en Velay : Le Tremplin Rue Jean Solvain – 43000 Le Puy-en-Velay 7 jours sur 7 - 24h sur 24 toute l'année</p>	<p>sur le Brivadois : CHRS Trait d'Union Rue Emile Barbet – BP 98 – 43100 Brioude 7 jours sur 7 - 24h sur 24 toute l'année</p>
--	--

- Les permanences d'accès aux soins de santé, positionnées au centre hospitalier du Puy-en-Velay et de Brioude permettent d'orienter et de prendre en charge les personnes présentant des problématiques sanitaires.
- Les situations à risque : les consignes suivantes ont été transmises à toutes les équipes qui rencontrent des personnes refusant un hébergement : SAMU, pompiers, associations, police, gendarmerie, direction des services sociaux du département. Les personnes doivent se voir proposer une place d'hébergement ou avoir la possibilité d'être accompagnées dans un lieu d'accueil ouvert 24h/24h. Si elles refusent d'être mises à l'abri, alors qu'elles semblent en danger médical, il appartiendra aux équipes mobiles d'aller à leur contact, d'user dans un premier temps, de toute leur persuasion et en cas d'échec, de prévenir le SAMU qui enverra les secours appropriés afin qu'un médecin apprécie la nécessité de faire hospitaliser ou non la personne après évaluation médico-sociale. Un protocole départemental de prise en charge des personnes sans abri précise les modalités de coordination des acteurs de l'urgence (cf. infra) La nuit, il convient d'alerter le 115 qui prend contact si nécessaire avec le 17 et/ou le 15 car il n'y a pas de maraude nocturne.
- La mobilisation des acteurs : un courrier est adressé par le SIDPC :
 - * au centre opérationnel de gendarmerie (COG),
 - * au centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS),
 - * à la Direction Départementale de la sécurité publique (DDSP) (service de police nationale),
 afin qu'ils portent une attention particulière aux personnes en situation de détresse lors de leurs patrouilles.

Dispositif accueil hébergement insertion	NIVEAU DE VIGILANCE GRAND FROID ET/OU FROID EXTREME	Département de la Haute-Loire
---	--	--

Ce niveau correspond à une situation météorologique et à l'existence d'indicateurs autres qui sont pris en compte pour la décision finale (besoins d'hébergement, notion de température ressentie...).

Il est déclenché par le Préfet en fonction de l'ensemble des prévisions météorologiques et de l'appréciation locale de la situation climatique et de l'état du dispositif.

En cas de saturation du dispositif d'hébergement pérenne, le préfet du département mobilise en urgence les capacités supplémentaires d'hébergement mobilisables offertes par les établissements hospitaliers et les collectivités locales.

ALGECO LE PUY EN VELAY (ouvert au CHER de novembre à mars)	2
LE PUY EN VELAY AUBERGE JEUNESSE	10
MAIRIE DE BRIOUDE Jules FERRY / ALIS	5
HOTEL (places modulables en fonction des besoins)	1
ACCUEIL DE JOUR LE PUY EN VELAY	5
ACCUEIL DE JOUR BRIOUDE	2
total capacités temporaires hébergement hivernal (capacité mobilisable = 25 places)	25
<i>pour mémoire capacités supplémentaires potentielles DISPOSITIF ORSEC SOUTIEN DES POPULATIONS (plan hébergement : places réparties sur l'ensemble du territoire départemental)</i>	200

Le niveau de vigilance grand froid s'accompagne également du renforcement :

- des horaires d'ouverture des lieux d'accueil de jour, notamment les week-ends,
- des rondes des brigades de gendarmerie et de police nationale et SDIS demandée par le préfet du département,
- des équipes mobiles qui devront intensifier les maraudes et leur vigilance auprès des personnes à la rue, notamment celles qui ne souhaitent pas être prises en charge,
- de la diffusion de recommandations pour l'ensemble du public, les professionnels de santé et sociaux, la presse dès passage en niveau de vigilance grand froid et/ou froid extrême

En cas **d'événement exceptionnel**, une vigilance rouge froid extrême pourra être déclenchée en cas de vague de froid avérée, exceptionnelle, très intense et durable, avec des impacts sanitaires très importants et apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (arrêt de certaines activités, afflux de publics à la rue ...).

Ce niveau d'anticipation de situation de crise grave et de saturation du dispositif d'hébergement relève de la mise en œuvre des différents plans d'urgence et de sécurité civile.

Afin d'équiper les locaux mobilisables, le secteur associatif, notamment la Croix Rouge Française, peut mettre à disposition couvertures et lits d'appoint. Une cellule de crise composée de tous les services du plan est constituée par le préfet pour suivre la mise en œuvre des différents niveaux de mobilisation.

LA COORDINATION DES SERVICES D'URGENCE

PROTOCOLE de prise en charge des personnes à la rue durant la veille saisonnière hivernale.

En l'absence de « SAMU social » sur le territoire de la Haute-Loire, la mise à l'abri des personnes sans abri requiert la coopération de plusieurs services : le 115, le CHER au titre du centre 15, les pompiers, la Police et la Gendarmerie, le CH Ste Marie, les maires et les opérateurs de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (AHI). Un **protocole annuel de prise en charge** est signé à cet effet par l'ensemble des acteurs précités pour l'organisation de la complémentarité de leurs interventions.

- | | | |
|--|--------------------------|-----|
| - Urgence sociale | <input type="checkbox"/> | 115 |
| - Urgences Hospitalières : | | |
| CH Emile Roux et CH spécialisé Sainte-Marie (permanence CHSM : 04 71 07 56 40) | <input type="checkbox"/> | 15 |
| - Service départemental d'Incendie et de Secours | <input type="checkbox"/> | 18 |
| - Police | <input type="checkbox"/> | 17 |
| - Gendarmerie | <input type="checkbox"/> | 17 |

DDCSPP

- En amont du plan «gestion et prévention vagues de froid » :
 - identifier les capacités de mise à l'abri mobilisables,
 - ouvrir les places identifiées à destination des personnes sans domicile,
 - organiser et de coordonner la mobilisation des acteurs en veillant à l'inconditionnalité de l'accueil, la continuité de prise en charge et à l'égalité d'accès au service d'accueil et d'hébergement.

- Au stade de la mobilisation hivernale :
 - être en lien permanent avec le SIDPC pour l'état du dispositif d'hébergement,
 - consulter quotidiennement le site METEO-France,
 - transmettre toute information sur les températures anticipées au 115, SIAO, et aux associations gérant les accueils de jour, et les hébergements d'urgence.

- Au stade de la vigilance grand froid :
 - participer à la cellule de crise initiée par le préfet (COD),
 - vérifier la capacité de l'offre d'hébergement généraliste,
 - en cas de saturation, mobiliser des places supplémentaires identifiées,
 - étendre les horaires d'ouverture, notamment en week-end, des accueils de jour,
 - informer la DGCS du déclenchement du niveau.

La DDCSPP transmet selon le guide national :

- chaque lundi à la DRJSCS les informations relatives au suivi de la mise en œuvre du plan urgence hivernale,
- informe du décès d'une personne sans-abri survenant dans l'espace public la DGCS (dgcs-mesureshivernales@social.gouv.fr et dgcs-alerte@social.gouv.fr), l'ARS et le SIDPC (lequel transmet au COGIC via les zones de défense).

A la suite de la transmission de l'information sur un décès, doivent être systématiquement transmis en complément, dès que possible, des éléments détaillés se rapportant à la cause du décès. Ces rapports succincts sont à adresser au bureau USH (adresse de messagerie : dgcs-mesureshivernales@social.gouv.fr)

LE 115

- consultation quotidienne du site METEO-France,
- mettre à jour la liste quotidienne des places vacantes d'hébergement sur tout le département,

- répondre 24h/24h, via le numéro vert, à toute demande d'hébergement,
- assurer la coordination de l'ensemble des gestionnaires d'accueils de jour et d'abris de nuit du département,
- rendre compte à la DDCSPP de toutes difficultés rencontrées et informer en cas de saturation du dispositif d'hébergement départemental,
- informer régulièrement la population sur l'existence du 115,
- saisir le SAMU lorsqu'une personne est repérée en situation de détresse vitale,
- travailler avec le SIAO pour favoriser le passage de l'urgence vers l'insertion et l'informer de son activité.

SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Le SIAO regroupe les missions et fonctions du SIAO Urgence et du SIAO Insertion.

En tant que SIAO Urgence, il est chargé de :

- coordonner les activités de veille sociale : 115, équipes mobiles, accueils de jour, CHR, dans la coordination des acteurs de terrain,
- permettre des orientations et des parcours mieux adaptés aux situations des personnes prises en charge,
- organiser la fonction de référent personnel,
- avoir la visibilité de toutes les places disponibles.

En tant que SIAO Insertion, il est chargé de :

- accélérer le passage de l'hébergement vers le logement,
- avoir une meilleure connaissance des publics et des fonctionnements des services pour une meilleure orientation,
- assurer les remontées d'informations vers la DDCSPP, par messagerie, chaque lundi matin concernant les capacités et moyens de veille sociale mobilisés au cours de la semaine écoulée,
- préparer le bilan du plan hiver avec la DDCSPP .

Services de santé et médico-sociaux

**Les services d'urgence
Le pôle santé et la permanence d'accès aux soins de santé
CH Emile ROUX , CH Brioude,**

accueillent les personnes en difficulté qui peuvent bénéficier des consultations et recevoir rapidement les médicaments nécessaires.

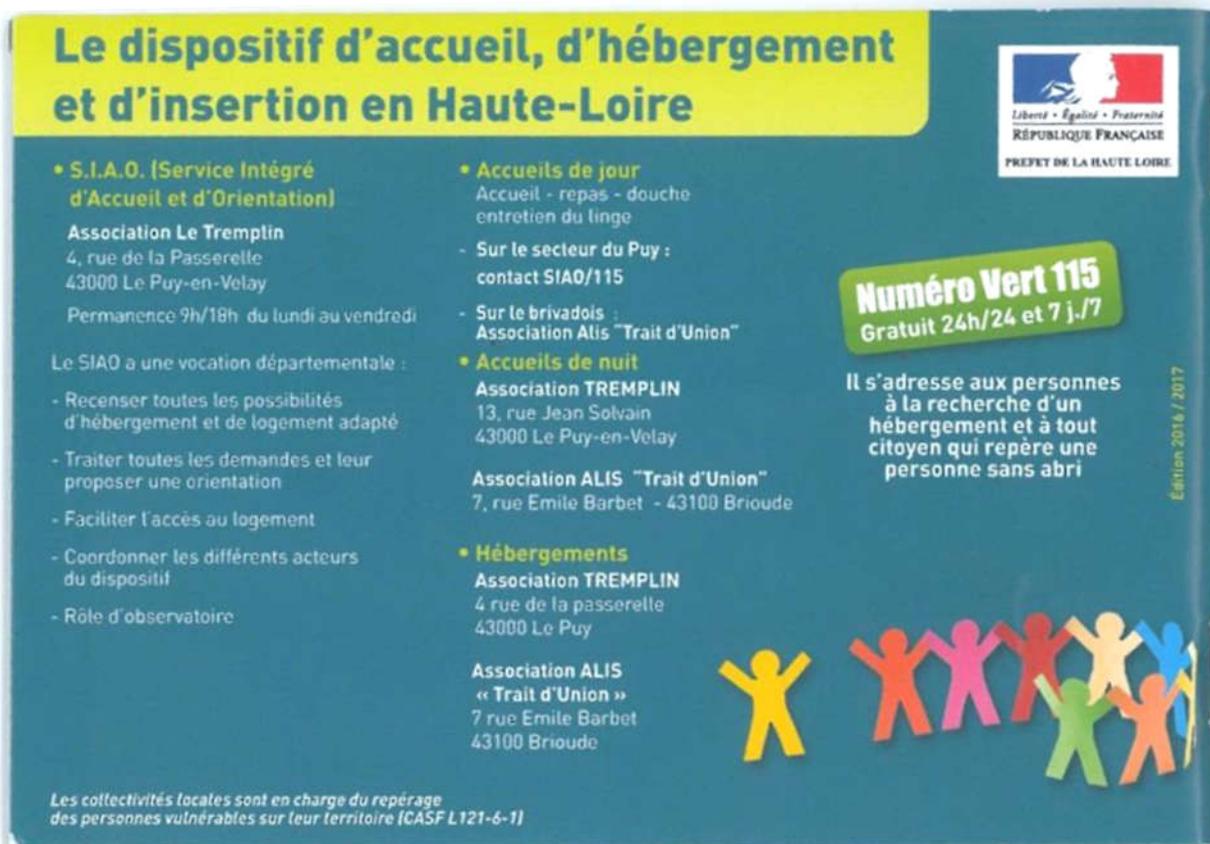
Les Lits Halte Soins Santé : ASEA43 Pôle Insertion-Précarité Le Tremplin accueillent des personnes sans domicile qui nécessitent des soins en ambulatoire

Le service d'urgence du CHS Sainte-Marie
Une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité, pluridisciplinaire,
mise à disposition par le Centre Hospitalier Sainte Marie
va au devant des publics sans domicile

Addictologie

Intervention des professionnels de l'ANPAA
21, rue des Moulins
43000 Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 09 49 80 - Fax. 04 71 02 03 40

Coordination avec le C.S.A.P.A
(Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)
Centre Hospitalier Emile Roux
Bd du Docteur Chantemesse
43000 Le Puy-en-Velay
Téléphone : 04 71 04 35 82 - Fax : 04 71 04 37 63



Composition cellule de veille sociale

2018-2019	COMPOSITION CELLULE DE VEILLE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT D'URGENCE	
Institutions	Nom	Téléphone / e.mail
DDCSPP 43	Mme MARGUIER, Directrice M. HOULIER, Directeur-Adjoint	☐ 04.71.09.80.92 ddcspp-directeur@haute-loire.gouv.fr
DDCSPP 43 24 bd Alexandre Clair LE PUY EN VELAY	Madame BONY M. Patrick MONIOT	☐ 04.71.09.93.87 ☐ 04.71098270 ddcspp-peis@haute-loire.gouv.fr
DIRECTION DE LA VIE SOCIALE Hôtel du département 1 place monseigneur de Galard 43000 le puy en Velay	Madame Fabienne CAMUS Chargée de mission logement	☐ 04.71.07.42.83 fabienne.camus@haute.loire.fr
Delegation Departementale DROIT DES FEMMES ET A L'EGALITE 24 BD ALEXANDRE CLAIR 43000 LE PUY EN VELAY	Délégation au Droit des Femmes et à l'Égalité : Aurélie NERY	☐ 04.71.09.16.17 aurelie.nery@haute-loire.gouv.fr
DDT 43 13 rue des Moulins 43000 LE PUY EN VELAY	Serge CHAPON Eliane GINESTET	☐ 04.71.05.83.98 Serge.chapon@haute-loire.gouv.fr Eliane.ginestet@haute-loire.gouv.fr
ARS DELEGATION TERRITORIALE HAUTE LOIRE	M. David RAVEL M. Christophe AUBRY	☐ 04.71.07.24.07 ars-dt43-secretariat-delegation@ars.sante.fr christophe.aubry@ars.sante.fr
TREMPIN 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	Monsieur HABOUZIT Mme POGERELLY	☐ 04.71.09.27.25 Fax : 04.71.02.67.34 contact@tremplin43.fr siao43@tremplin43.fr
A.L.I.S Trait d'Union Rue Emile Barbet BP 98 43103 BRIOUDE CEDEX	Monsieur DOMAS Madame FRACHISSE	☐ 04.71.74.94.29 Fax : 04.71.74.91.80 a.l.i.s.traitudunion@wanadoo.fr
Centre hospitalier Emile-Roux 12 boulevard du dr chantemesse 43000 LE PUY EN VELAY	Mme Huguette ROCHER Dr Antoine GERARD	☐ 04.71.04.33.60 Fax : 04.71.04.34.31 direction@ch-lepuy.fr huguette.rocher@ch-lepuy.fr antoine.gerard@ch-lepuy.fr
Centre hospitalier Brioude	Madame COLLANGE	☐ 04.71.50.98.06 Fax : 04.71.50.99.98 mcollange@ch-brioude.fr dir@ch-brioude.fr
<i>ETABLISSEMENTS SAINTE-MARIE HAUTE-LOIRE</i> 50, ROUTE DE MONTREDON – CS 10021 43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX	M. Sébastien ALIROL Mme REYNAUD	☐ 04.71.07.55.55 04.71.07.55.59 Fax : 04.71.09.20.38 sebastien.alirol@ahsm.fr

CCAS le PUY EN VELAY 31 boulevard de la république 43000 le PUY EN VELAY	M. Philippe MARTEL Mme Mélanie GANNAT	☐ 04.71.07.01.30 ccas@mairie-le-puy-en-velay.fr philippe.martel@mairie-le-puy-en-velay.fr melanie.gannat@mairie-le-puy-en-velay.fr
CCAS Brioude 2 place lafayette 43000 LE PUY EN VELAY	Mme Béatrice GIRAL(AS) Emilie CHARTRON, Directrice Générale	☎ 04.71.74.56.00 social@ville-brioude.fr echartron@ville-brioude.fr dgs@ville-brioude.fr
CCAS Monistrol sur Loire Avenue de la Libération 43120 MONISTROL SUR LOIRE	Mme Annie MARGIARACINA	☎ 04.71.75.61.31 ccas.mairiemonistrol@wanadoo.fr annie.margiaracina@laposte.net
Mairie d' Yssingaux Place du général de Gaulle 43200 YSSINGEAUX	Mme Mireille FAURE Mme Patricia PERBET	☎ 04.71.65.73.30 Fax : 04.71.65.55.42 cabinetdumaire@yssingaux.fr patricia.perbet@haute-loire.gouv.fr
CCAS de LANGEAC place de la Favière 43300 LANGEAC	Mme. Marie Thérèse ROUBAUD	☎ 04 71 77 71 10 ETAT.CIVIL@VILLE.LANGEAC.COM
CCAS STE FLORINE place François Mitterrand BP 17 43250 SAINTE FLORINE	Mme. Nicole CHASSIN	☎ 04 73 54 19 78 FAX 04 73 54 34 13 mairiesteflorine@wanadoo.fr sgsteflorine@orange.fr etatcivil.steflorine43@orange.fr
Croix Rouge 3 rue charles VII 43000 LE PUY EN VELAY	M. André BERTRAND	☎ 04.71.09.10.04 Fax : 04.71.02.18.00 dt43@jcroix-rouge.fr
Secours Catholique 2 avenue Maréchal Foch 43000 LE PUY EN VELAY	M. GUERIN BOUTAUD Mme Viviane GARDE - Présidente	☎ 04.71.09.30.77 haute-loire@secours-catholique.org alain.guerinboutaud@secours-catholique.org
HABITAT ET HUMANISME 9 rue du petit vienne 43000 le PUY EN VELAY	Mme DUBOEUF - Présidente Mme BUISSON – Responsable Résidence Ste Croix	☎ 09.70.75.32.47 mthe.duboeuf@gmail.com m.buisson@habitat-humanisme.org sainte-croix@habitat-humanisme.org
S.A.V.S. 12 rue de vienne 43000 LE PUY EN VELAY	M. Jérémie BONNET	☎ 04.71.04.13.36/06.45.68.80.89 savs@savs43.org
LA CLEF 43 7 avenue Charles DUPUY 43000 LE PUY EN VELAY	Mme LHERMET Laeticia	☎ 04.71.05.00.06 contact@laclef43.fr la-clef43@wanadoo.fr direction@laclef43.fr
SERVICE DES SECURITES préfecture 43	M. Patrick COFFY M. Hervé VALETTE	☎ 04.71.09.98.25 patrick.coffy@haute-loire.gouv.fr herve.valette@haute-loire.gouv.fr
GENDARMERIE DU PUY EN VELAY	M. GABRIEL Stéphane	☎ 04.71.04.52.00 stephane.gabriel@gendarmerie.interieur.gouv.fr

COMMISSARIAT CENTRAL DU PUY EN VELAY	M. TEISSIER Jean-Marc Brigadier-Chef	☎ 04.71.04.04.22 ddsp43@interieur.gouv.fr jean-marc.teissier@interieur.gouv.fr
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP 43)	Mme GUIOT Véronique	☎ 04.71.06.68.10 Veronique.guiot@justice.fr
SOUS-PREFECTURE D'YSSINGEAUX	Secrétariat Général	☎ 04.71.50.81.81
SOUS-PREFECTURE BRIOUDE	Mme Annie LABARRE Secrétaire Générale	☎ 04.71.65.71.00 Annie.labarre@haute-loire.gouv.fr
CADA du CHAMBON SUR LIGNON Entraide Pierre VALDO	M. Sid-Ali ZAIR - directeur général délégué M. COURIOL Mme Isabelle BARTHOD-MALAT - cheffe de service	☎ 06 50 51 88 03 ☎ 04 71 65 83 57 valdo43@epvaldo.org szair@epvaldo.org ycouriol@epvaldo.org
CADA de LANGEAC CADA Hospitalité en Langeadois	M. Alain FERNANDEZ	☎ 04 71 77 35 18 langeac.cada@wanadoo.fr
CAO DE ST BEAUZIRE	M. LUCE Mme CORTIAL	raphaelle.courtial@leolagrance.org didier.luce@leolagrance.org

Dernière MISE à Jour 26/09/2018